

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2622)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 238

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la suppression de l'alinéa mettant en oeuvre le nouvel article L0. 19-11-15 en 2025.